



**DÉCISION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE ET DE SIGNATURE DU MINISTÈRE DE LA
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES**

NUMÉRO UNIQUE D'IDENTIFICATION : AD-SG-0194

I. Cadre de la décision

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française :

- article 44, al. 2, 2°

Autre(s) texte(s) juridique(s) :

Acte de délégation préalable (en cas d'absence ou d'empêchement) :

II. Identification

A. L'autorité délégataire qui décide d'accorder délégation

- Entité : Secrétariat général, Direction générale des Infrastructures, Cellule architecture
- Rang et/ou fonction : Rang 15, Directrice générale adjointe
- Nom et prénom : Dassonville Chantal

B. Le subdélégataire qui reçoit délégation

- Entité : Secrétariat général, Direction générale des Infrastructures, Cellule architecture
- Rang et/ou fonction : Rang 10, Attaché
- Nom et prénom : Moor Thomas

III. Compétence(s) déléguée(s)

Décrivez-la ou (les) compétence(s) déléguée(s) dans le cadre de la ou des base(s) légale(s) précitée(s) et précisez les articles visés.

TABLEAU 1 : compétences à effets **internes**

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet INTERNE
/	/

TABLEAU 2 : compétences à effets **externes** (affectent les tiers)

Article de l'AGCF du 03/09/2020 ou d'un autre texte	Description de la compétence à effet EXTERNE
Art. 44, al. 2, 2°	CHAPITRE 5 - Délégations en matière financière [...] Délégation de compétence est donnée aux fonctionnaires généraux et aux directeurs, chacun dans le cadre des attributions dévolues à leurs services respectifs, pour : [...] 2° constater les droits en faveur des tiers, assurer leur liquidation et donner l'ordre de leur paiement ;

IV Suppléance en cas d'absence ou d'empêchement

En cas d'absence du subdélégué la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°1 :

- Entité : /
- Rang et/ou fonction : /
- Nom et prénom : /

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : /

En cas d'absence du subdélégué et du suppléant n° 1, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°2 :

- Entité : /
- Rang et/ou fonction : /
- Nom et prénom : /

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : /

En cas d'absence du subdélégué **et** des suppléants n°1 et n°2, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°3 :

- o Entité : /
- o Rang et/ou fonction : /
- o Nom et prénom : /

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : /

En cas d'absence du subdélégué et des suppléants n°1, n°2 et n°3, la(les) compétence(s), sera(ront) exercées par le suppléant n°4 :

- o Entité : /
- o Rang et/ou fonction : /
- o Nom et prénom : /

Si pour la suppléance, la compétence est assurée de manière partielle ou sous condition, veuillez préciser : /

V Précisions complémentaires et définition des termes de l'absence.

La délégation cible les articles budgétaires 12.30.24, 33.21.24 et 33.22.24 de la DO15

VI. Durée de la délégation.

- Date d'entrée en vigueur :
- Date de fin (*facultatif*) :

Date et signature du subdélégué

Date et signature de l'autorité délégataire



Signé par Chantal DASSONVILLE le 21/05/2021 15:14:28



Signé par Thomas MOOR le 27/05/2021 09:40:45